

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 juin 2019**

**Date de la convocation : 18 juin 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents** : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET : COOPERATION METROPOLITAINE – Résonance à la Biennale d'Art Contemporain 2019**

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le rayonnement des grands événements culturels fait partie des actions phares du Pôle Métropolitain.

Dans le cadre de la coopération métropolitaine, les agglomérations ont souhaité favoriser l'émergence sur l'ensemble du territoire métropolitain de résonances aux grandes manifestations que sont les Biennales de la Danse et d'Art Contemporain de Lyon, la Biennale Internationale Design de Saint Etienne, le Festival Jazz à Vienne, la Biennale du Cirque de la CAPI et, depuis 2016, le Festival des Nouvelles Voix en Beaujolais.

Les objectifs sont triples :

- enrichir l'offre culturelle pour les habitants du territoire,
- étendre la zone d'influence des grands événements, augmenter leur visibilité et leur notoriété,
- tisser des liens entre acteurs culturels du Pôle métropolitain dans un champ culturel et artistique.

Pour être labellisés « résonances », les projets doivent être validés artistiquement par les événements principaux et bénéficier d'un financement de l'Agglomération sur laquelle ils se déroulent

Le Conseil Communautaire, dans sa délibération du 27 juin 2011, a validé le principe d'un soutien de l'Agglomération aux projets de résonances et précisé le cadre de ce soutien.

En 2019, se tiendra la 15<sup>e</sup> édition de la Biennale d'Art Contemporain de Lyon.

La Biennale de Lyon est considérée comme l'une des cinq plus importantes biennales d'art contemporain au monde. En 2017, elle a ainsi accueilli 334.000 visiteurs, 185 journalistes de 32 pays, 6 472 professionnels de 44 pays, 230 événements et 170 lieux dans toute la région.

Elle aura pour intitulé « *Là où les eaux se mêlent* », en écho à la géographie de Lyon.

En résonance à la Biennale, une exposition de l'artiste chinois ZOU THAO sera proposée au Centre d'Art Contemporain La Halle des Bouchers de Vienne.

Première exposition personnelle de l'artiste ZOU THAO dans une institution française, celle-ci sera l'occasion de dévoiler pour la première fois en France ses derniers films *South of the Mountain* et *North of the Mountain* (2019), qui constituent un même ensemble ainsi qu'un ensemble de vidéos antérieures.

Ce projet bénéficiera d'une visibilité privilégiée dans la mesure où il s'agira d'une des « expositions associées » de la Biennale, co construite avec le commissariat artistique de la Biennale.

Il est proposé au Conseil communautaire de soutenir cet événement à hauteur de 10 000 €.

-----  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 juin 2011 définissant le cadre de financement des résonances,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le soutien à l'exposition de l'artiste Zou THAO proposée par le Centre d'Art Contemporain « La Halle des Bouchers » en résonance à la Biennale d'Art Contemporain de Lyon.

Une subvention de 10 000 € est attribuée et imputée au compte 657341, antenne 5140, politiques territoriales.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUL. 2019  
et a été publiée le - 1 JUL. 2019

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Claude BOUIS



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat